



**AVIS PUBLIC**  
**AVIS DE PROMULGATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 499.2-2016**

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Jocelyne Laliberté, greffière de la Ville de Pont-Rouge, QUE :

Le conseil municipal de la Ville de Pont-Rouge, au cours de sa séance tenue le 4 avril 2016, a adopté le règlement numéro 499.2-2016 portant le titre de :

**RÈGLEMENT NUMÉRO 499.2-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT  
SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NO 499-2015 AFIN DE MODIFIER  
DES DÉFINITIONS ET DES TARIFS AINSI QUE POUR CORRIGER  
DES ERREURS RELEVÉES PAR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT**

Le règlement numéro 499.2-2016 est réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire.

Ledit règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau de la soussignée où toutes les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À PONT-ROUGE, le 13 AVRIL 2016.

JOCELYNE LALIBERTÉ,  
GREFFIÈRE

**RÉSUMÉ DE L'AVIS**

*But du règlement :*                      *Modification de certaines dispositions du règlement no 499-2015 relatives aux conditions d'émission des permis et certificats, notamment pour la définition et le coût de certains permis ainsi que pour apporter des correctifs à certaines erreurs relevées dans l'application dudit règlement.*

*Date de prise d'effet :*                *Lors de sa publication, soit le 13 avril 2016.*